

Note de service

Destinataires : Aux membres du CMDP et du DRMG

Expéditrice : Myriam Laroche, Chef de service aux effectifs médicaux et mandats cliniques transversaux

Date : 11 avril 2022

Objet : Aide médicale à mourir – Recrutement médical & Soutien disponible

Bonjour,

Les modifications apportées au Code criminel concernant l'aide médicale à mourir (AMM) le 17 mars 2021 dernier ont entraîné un élargissement de l'accès à l'AMM aux personnes dont la mort n'est pas raisonnablement prévisible. Depuis ces changements législatifs, nous observons une augmentation du nombre de demandes d'AMM et sommes toujours à la recherche de médecins qui désirent s'impliquer comme médecin volontaire à la prise en charge de demande d'AMM.

Comme médecin, si vous avez un intérêt pour l'AMM et que vous souhaitez vous impliquer dans ce soin, voici les options qui s'offrent à vous.

1. DISPONIBILITÉ SUR LA LISTE DES MÉDECINS VOLONTAIRES DE LA DSP

En ce qui a trait à l'aide médicale à mourir, le Code criminel stipule qu'aucune des personnes autorisées à fournir ce soin n'est obligée de le faire (art. 241.2 (9) du Code criminel). En conformité avec le Code de déontologie des médecins, la Loi concernant les soins de fin de vie réitère que, pour ces mêmes raisons, un médecin peut refuser d'administrer l'aide médicale à mourir, mais il doit s'assurer de la continuité des soins offerts à la personne (art. 50). La Loi concernant les soins de fin de vie prévoit certains mécanismes pour aider le médecin. Il doit aviser sans tarder les instances responsables, chargées de trouver un médecin qui accepte de traiter la demande et suivre les procédures prévues par la Loi (art. 31).

2. PROGRAMME DE MENTORAT DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

Comme médecin, vous pouvez être confronté à recevoir des demandes d'AMM et vous souhaiteriez pouvoir prendre en charge ces demandes d'AMM. Il est possible que vous ressentiez le besoin d'être initié à cette pratique avant de prendre en charge des demandes d'AMM. Dans cette situation, nous avons un [programme de mentorat](#) qui peut vous être proposé.

Nous profitons également de cette communication pour vous rappeler **le soutien offert par le Groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) aux médecins et professionnels de la région**. Voici les principaux services offerts :

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE SOUTIEN (GIS)

Le (GIS) apporte un **soutien clinique** et **administratif** aux professionnels de la santé devant répondre à une demande d'AMM

Pour rejoindre le GIS :

➔ (581) 993-4483, de 8h30 à 16h30 (jours ouvrables)

✉ amm.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca

Documentation relative à l'aide médicale à mourir

- ✓ Consulter le [site internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale](#) afin d'avoir accès aux outils, trajectoires et autres informations en ligne.

COMITÉ D'EXPERTS DU GIS

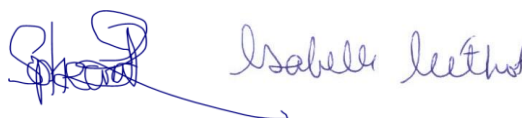
Le [comité d'expert](#), permet aux médecins et professionnels de **présenter une situation d'AMM complexe** (enjeux éthiques, admissibilité, pratique clinique, législation en vigueur, etc.) à des fins de discussion et de recommandations. Les objectifs du comité d'experts sont les suivants :

- Offrir un espace de discussion de cas cliniques complexes ;
- Faciliter l'accès à des ressources afin d'enrichir la réflexion et la discussion ;
- Examiner et soulever des pistes de réflexion ;
- Soutenir la prise de décision.

Merci de l'attention portée à la présente.



Myriam Laroche
Coordonnatrice du GIS de la Capitale-Nationale
2601, chemin de la Canardière
Québec (Québec) G1J 2G3



Sophear Sar et Isabelle Méthot
Agente de planification, programmation, recherche
Mandats cliniques transversaux
amm.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca